

INFOCTRI

DANS CE NUMÉRO

Bilan des activités 2004-2005 du projet ACCORD	2
Six nouveaux territoires protégés en région	2
Projets de recherche 2005 de la Chaire AFD	3
Pour conserver la santé des travailleurs forestiers	3
Programme de renforcement des compétences des bénévoles	4
Colloques et activités	4
Nouvelles publications	4

AUORES BORÉALES

LE SITE INTERNET

WWW.SEL.NOAA.GOV/PMAP/PMAPN.HTML



VOUS PERMET DE SAVOIR
QUOTIDIENNEMENT SI
LES CHANCES D'APER-
CEVOIR DES AUORES BORÉALES
SONT BONNES.

Les Cris prêts à modifier la limite nordique de coupe forestière



La Coalition pour la survie de l'industrie forestière de Chibougamau-Chapais reçoit un appui de taille dans sa lutte contre la loi 71, qui réduit de 20 % le volume de coupe dans les forêts publiques du Québec.

Le Grand conseil des Cris de la Baie James reconnaît l'une des principales revendications de l'organisme, soit de repousser plus au nord la limite nordique de coupe forestière.

Cela signifierait un élargissement important du parterre de coupe des entreprises forestières dans cette région qui se juge pénalisées par la loi 71, en raison des volumes de ma-

tière ligneuse consentis aux Cris, dans le cadre du Traité de la paix des braves, signé en février 2002 par le gouvernement du Québec.

Il s'agit d'un revirement important de la part des Cris, puisqu'à l'été 2002, ces derniers avaient interdit à l'entreprise Barrette-Chapais de récupérer 400 000 mètres cubes de bois brûlé, qui se trouvaient au-delà de la limite nordique.

Selon le chef des Cris, Ted Moses, ce changement de cap découle justement du Traité de la paix des braves.

Le chef des Cris dit apprécié avoir été mis au courant des difficultés que pose la loi 71 aux entreprises forestières. Ted Moses entend d'ail-

leurs faire part de la position des Cris au ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, à l'occasion d'une rencontre prochainement.

Cette position des Cris de la Baie James contraste également avec celle des Innus de la Côte-Nord, qui empêche par la voie juridique l'entreprise Kruger de couper du bois sur l'île René-Levasseur.

Le ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, se réjouit de l'attitude du chef Moses. Pierre Corbeil tient toutefois à préciser que, dans un premier temps, la limite nordique sera modifiée uniquement pour la récolte du bois abîmé par les récents feux de forêts. ■

Bilan des activités 2004-2005 du projet ACCORD

Pour obtenir davantage d'information sur le projet ACCORD, visiter le site internet du MDEIE au www.mdeie.gouv.qc.ca ou contacter Josée Godbout au (819) 763-3605

Le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) est un projet qui a été initié par le Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE) afin de rendre les entreprises régionales compétitives sur le marché nord-américain et mondial. Pour ce faire, les comités ACCORD ont déterminé des créneaux d'excellence pour chacune des régions et ont établi un plan d'actions à poser. Les quatre créneaux retenus pour l'Abitibi-Témiscamingue sont : les technos-mines souterraines, les systèmes de construction en bois, le boeuf à l'herbe et la valorisation des ressources hydriques.

Voici le bilan des activités effectuées en 2004-2005 concernant les systèmes de construction en bois :

- ✘ Identification de la vision de développement du créneau, de la mission et des axes de développement du créneau.
- ✘ Validation des grandes orientations de la stratégie régionale auprès d'experts nationaux et de l'industrie de la 2^e et 3^e transformation du bois de l'Abitibi-Témiscamingue.
- ✘ Présentation au colloque «Bois d'ingénierie est

système de construction en bois» du projet de stratégie régionale du créneau.

- ✘ Rencontre avec l'industrie de la 1^{re} transformation afin de valider leur implication et leur adhésion aux orientations stratégiques identifiées par la région.
- ✘ Élaboration d'une étude du mouvement des bois des entreprises de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.
- ✘ Participation au colloque «Penser client» de Forac. Brève présentation de l'état d'avancement des travaux.
- ✘ Élaboration d'un projet en vue de la mise en place d'un réseau régional regroupant les acteurs du système productif des Systèmes de construction en bois.

Étapes à venir :

- ✘ Redémarrage du comité de créneau.
- ✘ Arrimage des actions ACCORD avec les interventions du Comité régional sur l'avenir de la forêt (CRAF).
- ✘ Raffinement de la stratégie régionale.
- ✘ Élaboration du plan d'action 1-5 ans.
- ✘ Mise en place du réseau régional.
- ✘ Signature d'une entente de mise en œuvre.

Sources : Bilan des activités 2004-2005 du Projet ACCORD Abitibi-Témiscamingue et site internet du Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation au www.mdeie.gouv.qc.ca

Six nouveaux territoires protégés en région

Le 7 juillet dernier, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, annonçaient la nomination de trois nouvelles réserves de biodiversité ainsi que l'agrandissement de trois réserves de biodiversité déjà existantes. Ces nouveaux territoires feront passés la proportion d'aires protégées en Abitibi-Témiscamingue et au Nord-du-Québec respectivement à 3,7 % et 6,1 %.

Les nouvelles réserves de biodiversité sont celles de Wetetnagami,



située à environ 20 km au nord de Senneterre, du lac Saint-Cyr qui se

trouve à une soixante de kilomètres au nord-est de Senneterre et finalement du ruisseau Niquet à 93 km au nord-ouest de Matagami. Ces nouvelles aires couvrent respectivement une superficie de 234 km², 143 km² et 165 km².

Les réserves de biodiversité qui verront leur superficie agrandie sont celles des marais du lac Parent (de 54,4 km² à 402,7 km²), de la plaine de la Missicabi (de 668,8 km²

à 760,8 km²) et des collines de Mus-kuchii (de 735 km² à 801,1 km²). Ces agrandissements ont été rendus possibles par l'abandon récent de titres miniers émis sur ces territoires.

L'ajout de ces nouveaux territoires permet d'accroître de 0,4% la superficie du réseau québécois des aires protégées, qui atteint maintenant 5,8 %. Rappelons que le ministre de l'Environnement veut protéger, d'ici 2005, 8 % de la superficie du territoire québécois. ■

Projets de recherche 2005 de la Chaire AFD

LES EFFETS DE L'INTENSITÉ DU FEU SUR LA SUCCESSION SECONDAIRE DES PEUPELEMENTS DE PINS DE LA FORÊT BORÉALE : STRUCTURE VÉGÉTALE, DYNAMIQUE DES DÉBRIS LIGNEUX ET PROCESSUS DES SOLS

EUGÉNIA SMIRNOVA, ÉTUDIANTE À AU DOCTORAT EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

Directrice : Suzanne Brais

Les peuplements de *Pinus banksiana* Lamb. (pin gris) sont souvent sujets à des feux de haute intensité (FIH) menant à la formation de peuplements équiens. Mais, des feux d'intensité modérée (FIM) dans des conditions mesiques conduisent à une structure de peuplement plus complexe. Cette complexité structurale engendrée, entre autre, par les peuplements ayant survécu après le passage du feu joue en effet un rôle clé dans le fonctionnement de la forêt boréale (Weisberg 2004).

Les processus successionnels initiés par les feux modérés dans les peuplements de pins gris ne sont pas documentés. Les vestiges (plantes survivantes, résidus ligneux grossiers, matière organique et nutriments) et leurs caractéristiques sont une indication de l'intensité des feux et détermineront la direction et l'ampleur des processus successionnels.

L'intérêt particulier de cette étude réside dans les caractéristiques physiques et biochimiques des débris

ligneux grossiers (chicots, bois mort, bois enfouis) après feux sévères et modérés parce que les résultats d'études sur les dynamiques et les fonctions des débris ligneux, après perturbation ne sont pas précis et sont souvent controversés (Harmon *et al* 1986, Prescott *et al.* 2000). Bien que les relations entre le bois mort et la biodiversité soient bien établies, on connaît mal la contribution du bois mort aux processus et à la fertilité du sol (accumulation de nutriments et de matière organique).

Objectif de l'étude :

1. Comparer la diversité structurale dans les peuplements de pins gris (Québec, Abitibi-Témiscamingue) issus de feux sévères et de feux modérés.
2. Évaluer les relations entre les différentes composantes de la structure des peuplements (arbres vivants, végétation de sous-bois et bois mort), les processus du sol, les nutriments et la matière organique.

Retombées concrètes du projet :

Les feux de différentes intensités initient des peuplements de complexités structurales différentes. Cette étude sera utile à l'aménagement forestier durable basé sur les perturbations naturelles et à la protection de la biodiversité, car la diversité structurale de l'écosystème est considérée comme une composante de la biodiversité générale (CBC 1992). La compréhension de la dynamiques des débris ligneux grossiers et de leur influence sur la nutrition forestière et sur la matière organique du sol au cours de la succession nous permettront de préciser le volume de bois mort qui pourrait rester sur le parterre après une coupe afin de maintenir les processus du sol à l'intérieur des limites observées après feux.

Pour conserver la santé des travailleurs forestiers



En plus d'être physiquement exigeant, le travail en forêt comporte des risques particuliers : infections causées par le tétanos, déshydratation, coups de chaleur et hypothermie... Dans bien des cas, les travailleurs et les employeurs forestiers ignorent la gravité de ces troubles et les symptômes qui les accompagnent. Pourtant, en forêt, à des kilomètres de l'hôpital le plus près, ils ont tout intérêt à être bien préparés et à savoir quoi faire dans de telles circonstances. C'est dans cette optique que la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), le réseau de la santé au travail et le comité paritaire de prévention du secteur forestier ont produit un tout nouveau guide sur les dangers que présente, pour la santé, le travail en forêt et sur les moyens de les prévenir.

Pour consulter le Guide sur la santé en forêt, cliquez sur l'icône

Programme de renforcement des compétences des bénévoles



Le Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ) offre un programme de subventions pour aider les organismes à réaliser de projets qui leur permettront d'accroître le recrutement des bénévoles ou de favoriser la formation de ces derniers.

Vous avez jusqu'au 2 septembre 2005 pour soumettre un projet au RABQ.

Pour obtenir davantage d'information, consulter le site du Réseau de l'action bénévole au www.rabq.ca

Colloques et activités

COLLOQUE SUR LA FORÊT PRIVÉE

Le 9 septembre 2005 à Duparquet

Pour obtenir davantage d'information ou pour vous inscrire, communiquer avec l'AFAT au (819) 762-2369

CONGRÈS DU REGROUPEMENT DES SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DU QUÉBEC (RESAM)

Du 21 au 23 août 2005 à l'Hôtel Cap-aux-Pierres de l'Isle-aux-Coudres

Pour plus d'information, appeler au (418) 877-1344 ou consulter le www.resam.org

EXPOSITION FORESTIÈRE 2005

Le 18 septembre 2005 au Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière, Saint-Georges de Beauce

Pour plus d'information, contacter Brigitte Asselin au 418 228-5110 ou au basselin@globetrotter.net

Nouvelles publications (format PDF)

- ① Daigle, C., Lefort, S. et L. Gignac. 2005. Gros gibier au Québec : Exploitation par la chasse et mortalité par des causes diverses (2003-2004). Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de la faune. 58 p.
- ② Domon, G. 2005. Le paysage comme composante incontournable de la gestion intégrée des ressources et des territoires. Chaire en paysages et environnement, Université de Montréal. 187 p.
- ③ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) Liste des publications des chercheurs de la Direction de la recherche forestière. MRNF, Direction de la recherche forestière. 20 p.
- ④ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). 2005. Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière. MRNF, Direction des territoires fauniques et de la réglementation. 38 p.

CTRI
Centre technologique
des résidus industriels

Guylaine Bois, biol.
Agente de développement technologique
341, rue Principale Nord
Amos (Québec) J9T 2L8
Téléphone : (819) 732-8809 poste 8324
Télécopie : (819) 732-8805
ctri.amos@cegepat.qc.ca
guylaine.bois@cegepat.qc.ca

**Un lien direct avec
votre milieu forestier**

